



DIEC/24-1002-1739 du 25/03/2024

**BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERTIAIRES ET INDUSTRIELS - CALENDRIER DES
CORRECTIONS DEMATERIALISEES - EPREUVES COMMUNES - SESSION 2024**

Référence : circulaire nationale (DGESIP) d'organisation de l'examen du BTS pour la session 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré publics et privés sous contrat, Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA et Mesdames et Messieurs les chefs de divisions des examens et concours du groupement interacadémique IV

Dossier suivi par : Mme LEQUEUX - gestionnaire BTS - Tel : 04 42 91 72 02 - helene.lequeux@ac-aix-marseille.fr
- Mme NOISEAU - cheffe de bureau des examens de l'enseignement supérieur - Tel : 04 42 91 71 97 - melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

La note de service ci-jointe présente aux établissements le calendrier des corrections dématérialisées des épreuves communes au Brevet de Technicien Supérieur (BTS), au titre de la session 2024.

INFORMATION :

Depuis la session 2023, toutes les épreuves écrites communes et professionnelles (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

En conséquence :

- un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves : « CCYC ».
- les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.

Pour aller plus loin :

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

Pour information, l'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et Examens professionnels vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

CALENDRIER RELATIF AUX CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES AUX BTS

Cf. Circulaire DGESIP du 13/11/2023 relative au calendrier des épreuves nationales à sujet commun de l'examen des BTS

Epreuve	Date de l'épreuve	Centres de numérisation	Date de scan/corrections
Culture générale et expression	Mercredi 15 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 15 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN du mercredi 22 mai à 10h au dimanche 9 juin
Economie - droit* (selon spécialités*)	Mardi 14 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 14 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN du mercredi 22 mai à 10h au dimanche 9 juin
Management des entreprises* (selon spécialités*)	Jeudi 16 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 16 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN du mercredi 22 mai à 10h au dimanche 9 juin
Culture économique, juridique et managériale (CEJM)	Mardi 14 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 14 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN du lundi 3 juin à 9h au dimanche 9 juin (Convocations IMAGIN du 3 au 5 juin)
Mathématiques* (B3)	Mardi 14 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 14 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN mercredi 22 mai à 10h au dimanche 9 juin
Mathématiques appliquées* (B1, B2, C et D)	Mardi 14 mai 2024 après-midi	Chaque centre épreuve	Scan des copies à partir du 14 mai Corrections ouvertes sur SANTORIN mercredi 22 mai à 10h au dimanche 9 juin

N.B : Les copies seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2024, date butoir.

Les dates de corrections dématérialisées des épreuves professionnelles sont différentes selon les spécialités. Il conviendra donc de se référer aux circulaires académiques.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille